

RAPPORT N°99/4-16
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE VILLE POUR 1999

Par Délibération n°94/4-42 du 29 juin 1994, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le deuxième Contrat Ville avec l'Etat et le Département portant sur la période 1994/1998.

Le Contrat de Ville signé le 7 juillet 1994 a comme axes prioritaires retenus par la Municipalité :

- La lutte contre l'exclusion,
- La lutte pour la dignité.

Par Délibérations n° 94/6-01, n°95/4-10, n°96/4-09, n°97/4-59 et n°98/3-37, les actions ont été arrêtées successivement pour les années 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998.

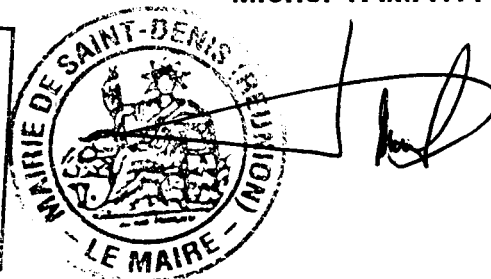
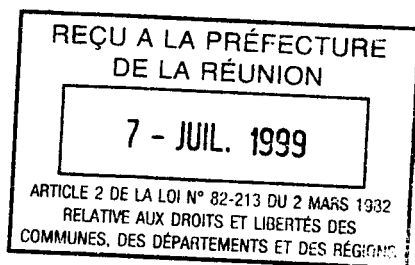
Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le programme d'actions à mettre en œuvre en 1999 de manière à permettre l'engagement des crédits d'Etat (le tableau financier récapitulatif de ces actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- A engager les actions du contrat de Ville pour l'année 1999 ;
- A contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- A solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- A procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-16
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

CONTRAT DE VILLE POUR 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Codes des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-16 du Maire

Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, 4^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions du Contrat de Ville pour l'année 1999, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

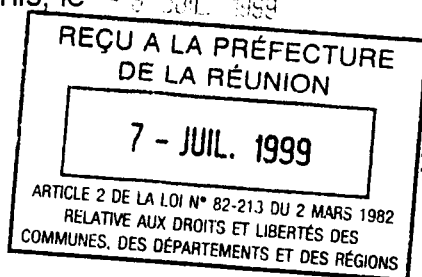
Autorise le Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 1999, à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires et à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

ARTICLE 3

Autorise les associations à percevoir directement les subventions versées par l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



CONTRAT DE VILLE 1994 - 1999

EXERCICE 1999

code	Intitulé de l'action	inv fct	Crédits Contrat de ville		crédits ordinaires		coût total	Pilote
			Etat	Départ.	Ville	nature		
	Equipement lieux de travail et mutualisation services	fct	30 000				30 000	Saint-Denis 2000
1a22	Animation globale Bretagne/Domenjod	fct	40 000				40 000	Saint-Denis 2000
	Total crédits secteur Bretagne/Domenjod		364 800	219 200	150 000	0	734 000	
1a20	Développement de la vie associative et coordination des actions Bellepierre/Brûlé	fct	140 000	140 000			280 000	Collectif Bellepierre/Brûlé
	Atelier vidéo	fct			50 000		50 000	Collectif Bellepierre/Brûlé
	Animation globale	fct	30 000				30 000	Saint-Denis 2000
	Mercredi loisirs	fct	12 300				12 300	Collectif Bellepierre/Brûlé
	Maison de l'artisanat	fct	25 000				25 000	Saint-Denis 2000
	Tourisme vert au Brûlé	fct			35 000		35 000	Saint-Denis 2000
	Total crédits secteur Bellepierre/Brûlé		207 300	140 000	85 000	0	432 300	
1a20	Développement de la vie associative et coordination des actions Camélias	fct	120 000	120 000			240 000	Collectif sud Camélias
1a33	Animation globale	fct	50 000				50 000	Saint-Denis 2000
	Ateliers artisanaux et artistiques	fct			30 000		30 000	CAP
	Soutien à la mission France Médecin du Monde	fct	50 000				50 000	Médecin du Monde
	Plate forme de service	fct	100 000				100 000	Saint-Denis 2000
	Total crédits secteur Camélias		320 000	120 000	30 000	0	470 000	
1c3	Sécurité et cadre de vie	fct	810 800				810 800	CAP
1c2	Prévention de la récidive	fct	500 800	672 000			1 172 800	CAP
	Total crédits secteur CAP		1 311 600	672 000	0	0	1 983 600	
1d1	Plan de lecture	fct	150 000	100 000			250 000	Saint-Denis 2000
1d4	Animation Communication	inv	10 000	40 000			50 000	Saint-Denis 2000
1d5	Animation Communication	fct	100 000				100 000	Saint-Denis 2000

CONTRAT DE VILLE 1994 - 1999

EXERCICE 1999

code	intitulé de l'action	inv fct	Crédits Contrat de ville		crédits ordinaires		coût total	Pilote
			Etat	Départ.	Ville	nature		
1a4	Développement de la vie associative et coordination des actions Chaudron	fct	150 000	200 000			350 000	Collectif du Chaudron
1a17	Développement de la vie associative Quartier Prima	fct	130 000				130 000	Association Quartier Prima
1a18	Insertion économique par la récupération	fct	50 000				50 000	Emmaüs
1a4	Animation globale Chaudron	fct	50 000				50 000	Saint-Denis 2000
	Case Prima	fct			40 000		40 000	Case Prima
	Association sports et loisirs	fct			20 000		20 000	Association sport et loisir
Total crédits secteur Chaudron/Prima			380 000	200 000	60 000	0	640 000	
1a4	Développement de la vie associative et coordination des actions Sainte-Clotilde	fct	100 000	130 000			230 000	Collectif de Sainte-Clotilde
1a4	Animation globale Sainte-Clotilde	fct	60 000				60 000	Saint-Denis 2000
Total crédits secteur Sainte-Clotilde			160 000	130 000	0	0	290 000	
1a5	Développement de la vie associative et coordination des actions Mouflia/Bois de Nêfles	fct	150 000	150 000			300 000	Collectif Mouflia/Bois de Nêfles
1a5	Aide à la vie associative case Bois de Nêfles	fct	60 000				60 000	Case Bois de Nêfles
1a5b	Plate forme de service	fct	50 000				50 000	Saint-Denis 2000
	Jardin potager de proximité Cité Roland Garros	fct	70 000				70 000	Association Jardins potagers de proximité R. Garros
1a5c	Animation globale Mouflia/Bois de Nêfles	fct	50 000				50 000	Saint-Denis 2000
Total crédits secteur Mouflia/Bois de Nêfles			380 000	150 000	0	0	530 000	
1a20	Développement de la vie associative et coordination des actions Bretagne/Domenjod	fct	100 000	100 000			200 000	Collectif de la Bretagne
	Echange et savoir faire	inv	29 800	119 200			149 000	
	Opération site et paysage	fct	115 000				115 000	Saint-Denis 2000
1a22	Opération site et paysage	fct			130 000		130 000	Saint-Denis 2000
	Opération d'insertion durable	fct	50 000				50 000	Saint-Denis 2000
	Opération Coutut Réunion	fct						

CONTRAT DE VILLE 1994 - 1999

EXERCICE 1999

code	intitulé de l'action	inv fct	Crédits Contrat de ville		crédits ordinaires		coût total	Pilote
			Etat	Départ.	Ville	nature		
1d7	Coordination enfance	fct	96 000	154 000			250 000	DRH
Total crédits secteur Ecoles			356 000	294 000	0	0	550 000	
2b1	Centre de ressources du patrimoine	fct		875 000	875 000		1 750 000	Saint-Denis 2000
2c3	Formation des élus associatifs	fct	150 000				150 000	Saint-Denis 2000
	Journal des associations	fct	120 000				120 000	Saint-Denis 2000
1a20	Maison des associations et citoyenneté Domenjod	fct	110 000				110 000	Saint-Denis 2000
2c5	Encadrement et vie associative des quartiers	fct		359 000	341 000		700 000	Saint-Denis 2000
	Aménagement de la boutique de solidarité "SOUBIC"	fct	100 000				100 000	Fondation Abbé Pierre
1c8	Boutique de solidarité Sainte-Clotilde	fct	61 100				61 100	Fondation Abbé Pierre
	Citoyenneté identité	fct	60 000				60 000	Saint-Denis 2000
	Soubic	fct	45 000				45 000	Saint-Denis 2000
	Equipe opérationnelle	fct	1 650 000		1 650 000		3 300 000	Saint-Denis 2000
Total crédits secteur Saint-Denis			2 296 100	1 234 000	2 366 000	0	6 396 100	

TOTAL	5 775 800	3 159 200	3 191 000
Total crédits contractualisés	12 126 000		

0	12 126 000
	12 126 000